



PREFET DES ALPES-MARITIMES

*Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur*

Nice, le 1er août 2016

Cabinet J et P BRYGIER  
15 bis, boulevard Saint-Charles  
06110 Le Cannet Cedex

**Objet :** Visites d'inspections du 27/05/2016 et du 22/07/2016– Palais d'Orsay - 62 Boulevard de la Croisette à CANNES  
**PJ :** Rapport référencé KV/2016.

Monsieur,

Le 27 mai 2016 et le 22 juillet 2016, j'ai procédé à deux visites d'inspections au titre de la police des installations classées pour la protection de l'environnement. Ces inspections concernaient le site visé en objet.

J'ai établi un rapport de cette inspection qui est destiné à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, autorité investie du pouvoir de décision en matière de droits, obligations et poursuites administratives des exploitants d'installations classées sises sur son département.

Pour le respect de vos droits, je vous adresse une copie du rapport de cette inspection, comme prévu par l'article L.514-5 du code de l'environnement.

Vos observations éventuelles au sujet de ce rapport et des propositions doivent être adressées à

PREFET DES ALPES MARITIMES  
à l'attention de Monsieur le Secrétaire Général  
Route de Grenoble - 06286 NICE cedex

**Sous 8 jours à compter de votre réception de ce courrier.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.